

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1342

6 juin 2013

SOMMAIRE

AGC & Partners S.à r.l.	64382	LEHNER INVESTMENTS Advice S.A. ...	64405
Ardi Immo Sicav	64382	Le Loft Lux S.à r.l.	64395
Avenir S.à r.l. & Cie	64407	Les Amis de l'Unité Robert Schuman, A.s.b.l.	64383
Benimmo S.A.	64407	LNR Euro CMBS S.à.r.l.	64402
Börner Luxembourg S.à r.l.	64370	Makalu OP	64404
Britax Luxembourg Holdings S.à r.l.	64382	Mena Advertising S.A.	64390
Britax Luxembourg S.à r.l.	64383	NRM S.à r.l.	64395
Byblos Holdings S.à r.l.	64408	PAH Luxmex Sàrl	64407
Callander Managers S.A.	64402	Patrinvest	64416
CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR	64410	Pierre Kraus & Associés S.à r.l.	64404
ContourGlobal Africa Holdings S.à r.l. ...	64410	R.E.I.L. (Real Estate Investments Luxem- bourg) S.A.	64413
ContourGlobal Africa Holdings S.à r.l. ...	64370	Rostrum S.à r.l.	64381
ContourGlobal Power Holdings S.A.	64402	R&R Ice Cream S.à r.l.	64390
Ernst August Carree S.à r.l.	64384	SAF-Holland S.A.	64395
Even Germany S.C.A.	64384	SCZ Engineering S.A.	64394
Exakt S.A.	64381	SDP I S.à r.l.	64394
Fattal Hotels OPCO HoldCo SCS	64398	SEB Fund Services S.A.	64393
fo.con s.a.	64413	Sophia Institute S.à r.l.	64409
Gazzetta S.à r.l.	64404	Sphinx Luxco D S.à r.l.	64397
Gestar S.A.	64412	Spirallux S.A.	64390
Global-Waste-Energy S.A.	64390	Station-Cristal Sàrl	64414
International Media Trading S.A.	64411	Super Selector S.à r.l.	64395
Kensington Square Holding S.A.- Société de Titrisation	64384	t.a.c.t. - travel and collect together	64386
Kilcullen Tesla Holding S.A.	64403	Think 2 Consult S.A.	64381
Lantana S.A.	64389	Vantico International S.à r.l.	64382
La Petite Voevre S.à r.l.	64415	Ventara S.à.r.l.	64389
Latin Petroleum S.à r.l.	64370		

ContourGlobal Africa Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.688.

Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, ayant pour adresse professionnelle 20 rue de La Poste, L-2346, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

déclare par la présente avoir démissionné en tant que gérant de catégorie B de la société ContourGlobal Africa Holdings S. à r.l., à compter du 19 avril 2013.

Signé à Luxembourg, le 19 avril 2013.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2013051185/12.

(130062561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Börner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 20.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051165/10.

(130062627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Latin Petroleum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.517.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, the twenty-second day of March.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SC Petroleum Holdings LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 and registered with the Secretary of State of the State of Delaware,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Latin Petroleum Corp., a company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number 126117 (the Company).

II. By a written resolution of the Sole Shareholder validly adopted on 21 March 2013 and a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on 21 March 2013, the Company resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Cayman Islands to give effect to such resolutions have been duly performed.

III. It results from a certificate of the management of the Company dated the date hereof that the net asset value of the Company amounts to at least USD 20,000. A copy of such certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

64371

Agenda

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Latin Petroleum S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Setting the share capital of the Company;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act dated August 10, 1915 as amended;

5. Confirmation of the current directors' mandate and acknowledgment of the composition of the board of managers of the Company

6. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

7. Miscellaneous.

VI. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further DECLARES that all formalities required under the laws of the Cayman Islands to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Latin Petroleum S.à r.l. accepts the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the certificate of the management of the Company dated the date hereof confirming that the net asset value of the Company amounts to at least twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain those of the Company in their entirety, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities.

The Sole Shareholder resolves to set the share capital of the Company at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The Shareholders further resolve to allocate the net asset value of the Company (i) to the share capital of the Company for an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) and (ii) to the share premium account of the Company for the excess.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Latin Petroleum S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may carry out any transaction which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), divided into two million (2,000,000) shares, with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (the Shares), all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 11 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

Art. 6. Shares. Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers. The Company is managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

The remuneration of the manager(s) (if any) shall be determined by a resolutions of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by the Board.

8.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favor of the resolution. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other.

The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 General Principle

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

The shareholders determine in accordance with these Articles how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.2 Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 15.2 and subject to any rule in addition to these as determined by these Articles:

- The Board shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the Board is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

- In addition, the decision of the Board shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two months from such decision of the Board and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not

correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2013.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to confirm, effective as of the date hereof, the mandate of Luis Armando Trillo, born on 27 March 1975 in Texas, U.S.A., residing at 1605 Plaza Central Ln. 79912, El Paso, Texas, U.S.A. as sole manager of the Company for an undetermined duration.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SC Petroleum Holdings LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est situé à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 et immatriculée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware,

dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Latin Petroleum Corp., une société régie par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est situé à PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Iles Caïmans et immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 126117 (la Société).

II. Par une résolution écrite de l'Associé Unique valablement adoptée le 21 mars 2013 ainsi qu'une résolution du conseil d'administration de la Société valablement adoptée le 21 mars 2013, la Société a décidé de transférer le siège social, le principal établissement ainsi que l'administration centrale de la Société des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises selon les lois des Iles Caïmans afin d'appliquer ces décisions ont été dûment accomplies.

III. Il ressort d'un certificat de la gestion de la Société daté des présentes que la valeur des actifs nets de la Société s'élève au moins à USD 20.000. Une copie dudit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée ... suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination Latin Petroleum S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Etablissement du capital social de la Société;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes à la législation du Grand-Duché de Luxembourg, en conséquence du fait que la Société devienne une société régie par le droit luxembourgeois, soumise à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

5. Confirmation du mandat des administrateurs actuels et prise d'acte de la composition du conseil de gérance de la Société;

6. Etablissement du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

7. Divers.

V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique DECLARE par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Caïmans en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination Latin Petroleum S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver le certificat de la gestion de la Société daté des présentes confirmant que la valeur des actifs nets de la Société s'élève à au moins vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours ses actifs et est toujours tenue par tous ses engagements et obligations.

L'Associé Unique décide de fixer le capital social de la Société à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

L'Associé Unique décide par ailleurs d'affecter la valeur des actifs nets de la Société (i) au capital social de la Société pour un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour l'excédent.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Latin Petroleum S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du Conseil de la Société. (le Conseil) Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à tout autre société. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut se livrer à aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes opérations, directement ou indirectement, qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Parts Sociales), toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 11 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chaque propriétaire ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Toutes les Parts Sociales sont sous formes nominatives, au nom d'une personne spécifique, et enregistrées dans les registre des associés sur base de l'article 185 de la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

La rémunération du/des gérant(s) sera déterminée (le cas échéant) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associé(s) par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués, pour des tâches spécifiques, à un (1) ou plusieurs agents, par le Conseil.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures en avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion du Conseil.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. La convocation à la réunion peut également être levée par un gérant, avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée, ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Les résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'un Conseil dûment convoqué et tenu et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Le gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être lue comme une référence au gérant unique, le cas échéant.

La Société est engagée envers les tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10 Responsabilité des gérants. Les gérants ne peuvent pas, en raison de leur mandat, être tenus personnellement responsables des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition que ces engagements soient conformes aux présents Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices – Supervision

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels. L'exercice social commencera le premier (1) janvier et se terminera le trente et un (31) décembre de chaque année.

Chaque année, le Conseil préparera le bilan et le compte de résultats de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du/ des gérant(s), et des associés envers la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan ci-dessus au siège social de la Société.

Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises. Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises lorsque la loi le prévoit.

Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peut être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Principe général

Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Les associés décident, conformément aux présents Statuts, de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.2. Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées pour autant qu'elles soient strictement conformes aux règles du présent article 15.2 et sous réserve de tout autre règle déterminée autre que ces Statuts:

- Le Conseil dispose d'une compétence exclusive pour prendre l'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et pour permettre la distribution de ces dividendes intérimaires lorsqu'elles sont jugées appropriées et conformes à l'intérêt social de la Société.

- A cet égard, le Conseil est seul compétent pour décider du montant des sommes disponibles pour la distribution et de l'opportunité d'une telle distribution, se basant sur la documentation et les principes contenus dans ces Statuts et sur tout accord éventuellement conclu de temps à autre entre les Associés.

- De plus, la décision du Conseil doit être soutenue par les états financiers intérimaires de la Société datés de moins de deux mois à compter d'une telle décision du Conseil et montrer suffisamment de fonds disponibles pour être distribués à condition que le montant à distribuer n'excède pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et de toutes les sommes devant être allouées à la réserve requise par la Loi ou les Statuts.

- Enfin, la distribution de dividendes intérimaires doit être limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans les états financiers intermédiaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil peut donner mandat à un auditeur indépendant pour examiner ces états financiers intermédiaires afin de confirmer la somme disponible pour la distribution.

- Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires reste soumise aux dispositions de l'article 201 de la Loi, qui prévoit un recouvrement à l'encontre des associés des dividendes qui leur ont été distribuées sans correspondre aux bénéfices effectivement réalisés par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à compter de la date de la distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de confirmer, avec effet à la date des présentes, le mandat de Luis Armando Trillo, né le 27 mars 1975 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1605 Plaza Central Ln. 79912, El Paso, Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mars 2013. Relation: EAC/2013/4318. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047976/587.

(130058452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Think 2 Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5521 Remich, 10, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 162.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 avril 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013051781/12.

(130062700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Exakt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.562.

En date du 27 mars 2013, les actionnaires décident de résilier l'administrateur, Monsieur Willy SCHOCKENBAUMER et décident de nommer comme administrateur de la société la personne suivante:

Monsieur Kevin MEES, demeurant à Valenaire-ring 86, D-54329 KONZ.

Le mandat respectif viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels en date du 27 mars 2019.

Signature

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013051296/14.

(130063340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Rostrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.355.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050857/13.

(130061768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Vantico International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 72.960.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013050981/13.

(130061748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

AGC & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 83.183.

Il résulte d'un procès-verbal des décisions des associés prises en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 avril 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé au poste de gérant de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013051095/13.

(130063111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Ardi Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 42.676.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Hesperange le 2 avril 2013

Cinquième résolution

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de M. Christian Cretin, M. Yvan Juchem et Mme Barbara Bavay pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée en 2014.

Sixième résolution

L'assemblée reconduit le mandat de Mazars Luxembourg S.A. en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée en 2014.

Référence de publication: 2013051112/14.

(130062648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Britax Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 156.918.

En date du 19 avril 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Kees-Jan Avis, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 29 mars 2013.
- Jean-Marc McLean, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051136/14.

(130062616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Britax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.919.

En date du 19 avril 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Kees-Jan Avis, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 29 mars 2013.
- Jean-Marc McLean, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051137/14.

(130062615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Les Amis de l'Unité Robert Schuman, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 450, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg F 6.853.

L'Assemblée générale du 28 décembre 2012 a adopté les modifications suivantes à l'Article 2 des statuts de l'association.

Ancien texte de l'Article 2:

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir les activités de L'UNITE ROBERT SCHUMAN, Groupe membre de la FEDERATION NATIONALE DES ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DU LUXEMBOURG (FNEL) et plus particulièrement:

- la promotion des intérêts de L'UNITE ROBERT SCHUMAN auprès des pouvoirs publics,
- la recherche d'opportunités en matière de bâtiment pour les activités de L'UNITE ROBERT SCHUMAN, la préparation d'un cahier des charges reprenant les caractéristiques techniques, architecturales et financières liées à ce bâtiment, la soumission du projet auprès des autorités compétentes et le suivi du développement de ce projet,
- le développement de tout autre projet ou infrastructure pouvant favoriser le développement des activités de L'UNITE ROBERT SCHUMAN,
- la recherche de financements pour la mise en oeuvre de ces projets,
- les opérations mobilières, immobilières et financières qui entrent dans l'objet social ou en favorisent le développement.

Nouveau texte de l'Article 2:

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir et d'organiser les activités de L'UNITE ROBERT SCHUMAN, Groupe membre de la FEDERATION NATIONALE DES ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DU LUXEMBOURG (FNEL) et plus particulièrement:

- la promotion des intérêts de L'UNITE ROBERT SCHUMAN auprès des pouvoirs publics,
- la recherche d'opportunités en matière de bâtiment pour les activités de L'UNITE ROBERT SCHUMAN, la préparation d'un cahier des charges reprenant les caractéristiques techniques, architecturales et financières liées à ce bâtiment, la soumission du projet auprès des autorités compétentes et le suivi du développement de ce projet,
- le développement de tout autre projet ou infrastructure pouvant favoriser le développement des activités de L'UNITE ROBERT SCHUMAN,
- la recherche de financements pour la mise en oeuvre de ces projets,
- les opérations mobilières, immobilières et financières qui entrent dans l'objet social ou en favorisent le développement.
- la gestion desdits actifs immobiliers, mobiliers, et financiers.

L'Assemblée Générale mandate M. Ridge RAJAONAH, Président du Conseil d'Administration, pour procéder aux formalités de dépôt et de publication nécessaires.

Fait à Luxembourg, le 10.04.2013.

Ridge RAJAONAH

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013048330/40.

(130058886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Even Germany S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 36.061,25.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 121.940.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. April 2013.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2013050571/13.

(130061610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Kensington Square Holding S.A.- Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.110.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050674/13.

(130061749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Ernst August Carree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.649.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.430.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of April.

Before US, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EOF Germany S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 121.049, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 28th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "Ernst August Carree S.à r. l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary, on June 28th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2011 dated September 18th, 2007. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the same notary, on August 10th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2490 dated November 2nd, 2007.

The capital of the company is fixed at two million six hundred thirty-six thousand four hundred euro (EUR 2,636,400) represented by twenty-six thousand three hundred and sixty-four (26,364) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000), so as to raise it from its present amount of two million six hundred thirty-six thousand four hundred euro (EUR 2,636,400) to two million six hundred forty-nine thousand four hundred euro (EUR 2,649,400), by issuing one hundred and thirty (130) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and liberation

The appearing sole partner declares to subscribe the one hundred and thirty (130) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (EUR 100), so that the amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at two million six hundred forty-nine thousand four hundred euro (EUR 2,649,400) represented by twenty-six thousand four hundred and ninety-four (26,494) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille treize, le quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EOF Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.049, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 28 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «Ernst August Carree S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2011 du 18 septembre 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2490 du 2 novembre 2007.

Le capital social de la société est fixé à deux millions six cent trente-six mille quatre cents euros (2.636.400.- EUR) représenté par vingt-six mille trois cent soixante-quatre (26.364) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de treize mille euros (13.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux millions six cent trente-six mille quatre cents euros (2.636.400.- EUR) à deux millions six cent quarante-neuf mille quatre cents euros (2.649.400.- EUR), par l'émission de cent trente (130) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les cent trente (130) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de treize mille euros (13.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions six cent quarante-neuf mille quatre cents euros (2.649.400.- EUR) représenté par vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (26.494) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2013. LAC/2013/16286. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013047818/100.

(130058640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

t.a.c.t. - travel and collect together, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 34, rue Jean-Baptiste Fresez.

R.C.S. Luxembourg F 9.502.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am 11. Tag des Monats April.

Sind erschienen:

1. Frau Chantal Karin Nadine Blatzheim, Staatsangehörigkeit Deutsch, Kunsthistorikerin, geboren in Köln (Deutschland) am 20.07.1981, wohnhaft in L-1542 Luxembourg, 34, rue Jean-Baptiste Fresez.

2. Frau Karin Blatzheim, Staatsangehörigkeit Deutsch, Einzelhandelskauffrau, geboren in Köln (Deutschland) am 06.08.1952, wohnhaft in D-50996 Köln, Bonnerlandstrasse 119 A.

3. Frau Emilie Danielle Melou Hubbard-Ford, Staatsangehörigkeit US-Amerikanisch, Kunstberaterin, geboren in Wichita Falls, Texas (U.S.A.) am 07.07.1974, wohnhaft in D-10555 Berlin, Cuxhavenerstrasse 12.

Welche Komparenten erklären die Satzung eines Vereins ohne Gewinnzweck (a.s.b.l.) welche sie zwischen sich gründen wollen, wie folgt zu beurkunden.

§1. Name und Sitz.

(1) Der Verein führt den Namen t.a.c.t. - travel and collect together. Er soll im Vereinsregister unter „t.a.c.t.“ eingetragen werden. Nach der Eintragung führt er den Zusatz A.s.b.l.

(2) Der Sitz des Vereins ist 34, rue Jean-Baptiste Fresez in L-1542 Luxembourg. Der Sitz des Vereins kann durch einen Beschluss des Vorstandes mit einfacher Mehrheit an jeden anderen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlagert werden.

(3) Erfüllungsort und ausschliesslicher Gerichtsstand ist das Grossherzogtum Luxemburg.

(4) Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

(5) Das Geschäftsjahr des Vereins ist das Kalenderjahr. Das erste Rumpfgeschäftsjahr endet am 31.12.2013. Am Ende des Geschäftsjahres erstellt der Vorstand den Jahresabschluss des abgelaufenen Geschäftsjahres und das Budget für das folgende Geschäftsjahr zwecks Billigung durch die ordentliche Hauptversammlung, dies gemäss den Bestimmungen aus Artikel 13 des geänderten Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereine und Stiftungen ohne Gewinnzweck (das „Gesetz“).

§2. Vereinszweck. Zweck des Vereins ist die kulturelle Bildung der Mitglieder und die Förderung zeitgenössischer Kunst, Design und der Künste allgemein. Der Verein veranstaltet hierzu für seine Mitglieder zugängliche Reisen, Diskussionsrunden, interdisziplinäre Seminare, Künstlergespräche, Podiumsdiskussionen und ähnliche Veranstaltungen. Er nimmt an kulturellen Veranstaltungsreihen teil, vergibt Kunstpreise, verlegt Editionen und führt alle weiteren ihm zur Erreichung des Vereinszwecks geeignet erscheinenden Massnahmen durch.

§3. Mitgliedschaft.

- (1) Mitglied des Vereins kann jede natürliche, volljährige Person und jede juristische Person des privaten oder öffentlichen Rechts im In- und Ausland werden
- (2) Der Verein hat 1. Gründungsmitglieder und 2. Ordentliche Mitglieder.
- (3) Die Anzahl der Mitglieder ist unbegrenzt.
- (4) Gründungsmitglieder sind diejenigen Mitglieder, die den Verein gegründet haben.
- (5) Ordentliche Mitglieder sind diejenigen Mitglieder, die die Mitgliedschaft nach Massgabe der Absätze (5) und (6) erwerben.
- (6) Ein Aufnahmeantrag ist schriftlich an den Vorstand zu richten. Jeder Antragssteller muss in seinem Antrag 2 Bürgen benennen, die bereits Mitglieder des Vereins oder Mitglieder des Künstlerischen Beirats sind. Mit dem Antrag erkennt der Bewerber die Satzung für den Fall seiner Aufnahme an.
- (7) Über den Antrag entscheidet der Vorstand durch Beschluss mit einfacher Mehrheit. Die Entscheidung wird dem Antragsteller schriftlich mitgeteilt. Die Mitgliedschaft beginnt mit der Zahlung des Mitgliedsbeitrages.
- (8) Die Mitgliedschaft endet
 1. mit dem Tod
 2. durch Ausschluss aus dem Verein
 3. bei Auflösung des Vereins
 4. Durch schriftliche Austrittserklärung gerichtet an den Vorstand. Der Austritt ist nur zum Schluss eines Kalenderjahres unter Erhaltung einer Kündigungsfrist von 3 Monaten zulässig.
- (9) Ein Mitglied kann durch Beschluss des Vorstandes aus dem Verein ausgeschlossen werden (vorbehaltlich einer späteren Ratifizierung durch die Hauptversammlung), wenn es 1. in erheblichem Mass gegen die Satzung Verstössen hat oder 2. es trotz zweimaliger schriftlicher Mahnung mit der Zahlung eines Mitgliedsbeitrages ganz oder teilweise im Rückstand ist. Vor dem Ausschluss wird das Mitglied persönlich oder schriftlich gehört und der Ausschluss angedroht.
- (10) Jedes Mitglied, welches dem Verein aus welchem Grund auch immer nicht mehr angehört, geht der Gesamtheit der aus seiner Mitgliedschaft hervorgehenden Rechte und Vorteile verlustig, wobei die gezahlten Beträge dem Verein erworben bleiben. Für einen erneuten Beitritt zum Verein gelten die gleichen Bedingungen wie für neue Mitglieder.
- (11) Die Mitglieder sind verpflichtet, dem Verein bei der Durchführung seiner Aufgaben und Zwecke in jeder Weise behilflich zu sein und jede notwendige Auskunft zu erteilen, die Satzung und alle im Rahmen der Satzung getroffenen Entscheidungen zu erfüllen, insbesondere in diesem Rahmen abgeschlossene Verträge anzuerkennen und Beschlüsse unverzüglich umzusetzen.

§4. Beiträge und Finanzmittel.

- (1) Der Beitrag wird jährlich vom Vorstand festgelegt, darf aber höchstens 2000,00,- Euro betragen.
- (2) Die Finanzmittel des Vereins setzen sich zusammen aus:
 1. den Mitgliedsbeiträgen;
 2. den Schenkungen oder Legaten zu seinen Gunsten;
 3. den Beihilfen und Subventionen;
 4. jegliche Zinsen und Einkünften;
 5. den Erträgen aus den Vereinsaktivitäten.
 Diese Aufzählung ist nicht erschöpfend.

§5. Organe. Die Organe des Vereins sind

1. Der Vorstand
2. Der künstlerische Beirat
3. Der Hauptversammlung

§6. Der Vorstand.

- (1) Der Verein wird von einem Vorstand verwaltet. Sie wählen aus ihrer Mitte mit Stimmenmehrheit 2 Vorsitzende, welche immer Gründungsmitglieder sein müssen, einen stellvertretenden Vorsitzenden, einen Schriftführer und einen Kassenführer, wobei die beiden letzten Ämter kumulierbar sind.
- (2) Die Rechte, Pflichten und Verantwortungen der Vorstandsmitglieder werden durch Artikel 13 und 14 des Gesetzes geregelt.
- (3) Der Vorstand vertritt den Verein gerichtlich und aussergerichtlich.
- (4) Der Vorstand hat die weitestgehenden Verwaltungs- und Verfügungsbefugnisse für die Verwaltung der Geschäfte des Vereins.
- (5) Der Vorstand ist für sämtliche Handlungen im Zusammenhang mit der Umsetzung des Vereinszwecks zuständig, soweit sie nicht durch die Satzung der Hauptversammlung oder einem anderen Vereinsorgan zugewiesen sind.

(6) Der Vorstand wird für die Dauer von 3 Jahren zum Zeitpunkt der Gründung von den Gründungsmitgliedern berufen. Nach 3 Jahren wird der Vorstand von der Hauptversammlung mit Stimmehrheit gewählt, wobei Gründungsmitglieder, ausser auf eigenen Wunsch, permanenter Bestandteil des Vorstandes bleiben. Wiederwahlen der anderen Mitglieder sind möglich. Der Vorstand bleibt solange im Amt, bis eine Neuwahl erfolgt. Scheidet ein Mitglied des Vorstandes während der Amtsperiode aus, wählt der Vorstand ein Ersatzmitglied für den Rest der Amtsdauer des ausgeschiedenen Vorstandmitgliedes.

(7) Der Vorstand beschliesst in Sitzungen, die von den beiden Vorsitzenden oder, in Ermangelung, von einem Vorsitzenden und dem Stellvertreter, einberufen werden und geleitet werden. Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn mindestens 3 Vorstandsmitglieder, darunter einer der Vorsitzenden, anwesend sind. Beschlüsse können ohne Versammlung gefasst werden, wenn alle Vorstandsmitglieder ihre Zustimmung zur schriftlichen Beschlussfassung erteilt haben. Bei der Beschlussfassung entscheidet die Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme eines der beiden Vorsitzenden.

(8) Beschluss und Abstimmungsergebnisse sind schriftlich niederzulegen und allen Vorstandsmitgliedern bekannt zu geben.

§7. Zuständigkeit und Aufgaben des Vorstandes. Der Vorstand ist für alle Angelegenheiten des Vereins zuständig, soweit dies nicht allgemein durch die Satzung geregelt ist.

Dem Vorstand obliegt insbesondere:

- a) Die Einberufung und Vorbereitung der Hauptversammlungen sowie die Aufstellung der Tagesordnung;
- b) die Erfüllung des Haushaltsplans, die Buchführung und die Erstellung des Geschäfts- und Kassenberichtes;
- c) Die Ausführung von Beschlüssen der Hauptversammlung;
- d) Die Beschlussfassung über die Aufnahme oder den Ausschluss von Mitgliedern;
- e) Die Einrichtung des künstlerischen Beirats, die Bestellung und Abberufung seiner Mitglieder und die Regelung der Beziehungen zu ihnen;
- f) Die Einstellung, Entlassung und Überwachung von Mitarbeitern und die Gestaltung der Rechtsbeziehungen zu ihnen.

8. Der künstlerische Beirat.

(1) Der Verein hat einen künstlerischen Beirat. Er hat die Aufgabe die Arbeit des Vorstandes zu unterstützen und diesen insbesondere in künstlerischen und kunstpolitischen Fragen zu beraten.

(2) Die Mitglieder werden vom Vorstand auf Vorschlag der Vorsitzenden mit einfacher Mehrheit gewählt und berufen.

(3) Die Amtszeit des Beirates entspricht derjenigen des Vorstandes und dauert darüber hinaus bis zur Bestellung des neuen Vorstandes.

(4) Der Vorstand kann während der Amtszeit ausscheidende Beiratsmitglieder ersetzen.

(5) Den Vorsitz der Beiratssitzungen führen die beiden Vorsitzenden des Vorstandes, die auch die Beiratssitzungen einberufen.

(6) Beschlüsse des Beirates werden mit einfacher Mehrheit gefasst. Die Vorsitzenden haben keinerlei Stimmrecht.

(7) Dem künstlerischen Beirat können bis zu fünfundzwanzig natürliche Personen angehören, sie müssen nicht Vereinsmitglied sein aber können für neue Mitglieder bürgen bzw. diese vorschlagen. Die Tätigkeit ist ehrenamtlich.

§9. Die Hauptversammlung.

(1) Die Hauptversammlung ist einzuberufen

- (a) wenn es der Vorstand für notwendig hält
- (b) wenn ein Zehntel aller Mitglieder schriftlich und unter Angabe des Zwecks und der Gründe die Einberufung fordern
- (c) zur Wahl des Vorstandes

(2) Die Einladung erfolgt unter Erhaltung einer Einladungsfrist von 10 Tagen durch persönliche Einladung an die letzte bekannte Anschrift oder email-Adresse der Vereinsmitglieder. Mit der Einladung wird die festgesetzte Tagesordnung mitgeteilt.

(3) Gemäss Artikel 13 des Gesetzes muss der Vorstand der Hauptversammlung einen Geschäftsbericht sowie die Abschlüsse des abgelaufenen Geschäftsjahres und einen Haushaltsentwurf für das kommende Geschäftsjahr zur Billigung vorlegen. Die Jahresabschlüsse werden vom Kassenführer, welcher Vorstandsmitglied ist, geführt und geregelt. Jede Kontobewegung muss durch eine Rechnung oder einen sonstigen Buchhaltungsbeleg gerechtfertigt sein. Die Jahresabschlüsse werden von 2 von der Hauptversammlung für 3 Jahre ernannten Kassenrevisoren überprüft.

(4) Jede ordnungsmässig einberufene Hauptversammlung ist beschlussfähig.

(5) Die von der Hauptversammlung gefassten Beschlüsse werden vom Schriftführer und einem Vorsitzenden protokolliert und gegengezeichnet und am Vereinssitz, wo sämtliche Mitglieder sowie Drittpersonen sie jederzeit einsehen können, aufbewahrt.

(6) Die Hauptversammlung tritt mindestens einmal jährlich in einer ordentlichen Sitzung zusammen.

§10. Mitgliedsbeiträge / Jahresabrechnung.

- (1) Über die Höhe der Jahresbeiträge entscheidet der Vorstand, darf aber 2.000,- Euro nicht übertreten.
- (2) Der Mitgliedsbeitrag ist innerhalb von vier Wochen nach Rechnungserhalt zu zahlen.
- (3) Der Vorstand hat über die Einnahmen und Ausgaben des Vereins jährliche Rechnung zu legen und Buchführung und Jahresabschluss von einem Angehörigen der steuerberatenden bzw. Wirtschaftsprüfenden Berufe prüfen und bestätigen zu lassen.

§11. Auflösung des Vereins und Satzungsänderung.

(1) Bei Auflösung gemäss Artikel 19 und 23 des Gesetzes, Aufhebung des Vereins oder bei Wegfall seines bisherigen Zwecks ist das nach Tilgung der Verbindlichkeiten verbleibende Vermögen an einen anerkannte gemeinnützigen Verein ohne Gewinnzweck oder an eine Stiftung mit einer ähnlichen Tätigkeit, welche anlässlich der letzten Hauptversammlung bestimmt werden, zu überweisen.

(2) Satzungsänderungen erfolgen anhand der Bestimmungen der Artikel 4, 8 und 9 des Gesetzes.

§12. Direktor. Der Vorstand ernennt für die Führung der Geschäfte und die Durchführung der Vereinsveranstaltungen einen oder mehrere Direktoren und kann weitere Mitarbeiter anstellen oder als freie Mitarbeiter bzw. Berater beauftragen. Der Direktor und andere Mitarbeiter, welche auch Vorstandmitglieder sein können, werden durch den Vorstand eingestellt und entlassen. Der Direktor übernimmt die Führung der Alltagsgeschäfte und besorgt die Vereinsgeschäfte im Rahmen der von ihm zusammen mit dem Vorstand erarbeiteten Konzeption. Der Direktor stellt dem Vorstand mindestens einmal jährlich das von ihm erarbeitete Jahresprogramm des Vereins vor, dieses wird mit einfacher Mehrheit vom Vorstand gebilligt.

§13. Geltung. Die Rechtspersönlichkeit des Vereins wird erst wirksam bei der Veröffentlichung dieser Satzung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

§ Anwendbares Recht. Für alle Punkte, die nicht durch diese Satzung geregelt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 betreffend Vereine ohne Gewinnzweck und gemeinnützige Einrichtungen, sowie dieses seither abgeändert worden ist und die entsprechende Rechtsprechung, verwiesen.

Référence de publication: 2013047674/168.

(130058658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Lantana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.700.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 décembre 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013051773/13.

(130062737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Ventara S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.208.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.110.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés de la société Ventara Sàrl qui s'est tenue à Luxembourg le 12 avril 2013.

Sixième résolution:

Le mandat des membres du conseil de gérance arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Francesca DOCCHIO / Xavier MANGIULLO

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013051688/17.

(130062865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Mena Advertising S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 165.990.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013051775/13.

(130062738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Global-Waste-Energy S.A., Société Anonyme,
(anc. Spirallux S.A.).**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 156.030.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 avril 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013051767/13.

(130062724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

R&R Ice Cream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.019.

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth day of April,

before Mr Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of R&R Ice Cream S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million five hundred nine thousand six hundred ten euro (EUR 1,509,610.-), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 5 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1325 of 28 June 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.019 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 10 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 80 of 11 January 2012.

The extraordinary general meeting is declared open at 7.20 p.m., with Me Philip Basler-Gretic, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Alessandro Sorcinelli, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1 To approve the buy-back by the Company of five hundred (500) shares (the "Shares") held by Alan Smith as well as to approve the determination by the Company's managers of the purchase price for the Shares.

2 To acknowledge the waiver by all the other shareholders of the Company of their redemption right.

3 To decrease the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625.-) so as to reduce it from its current amount of one million five hundred nine thousand six hundred ten euro (EUR 1,509,610.-) to one million five hundred eight thousand nine hundred eighty-five euro (EUR 1,508,985.-) by cancellation of the Shares, having each a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25).

4 To amend the first paragraph of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5 To confer all and any power to the managers of the Company in order to implement the above.

6 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to approve the buy-back by the Company of all the shares (the "Shares") held by Alan Smith as well as to approve the determination by the Company's managers of the purchase price for the Shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to acknowledge the waiver by all the other shareholders of the Company of their redemption right.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625.-) so as to reduce it from its current amount of one million five hundred nine thousand six hundred ten euro (EUR 1,509,610.-) to one million five hundred eight thousand nine hundred eighty-five euro (EUR 1,508,985.-) by cancellation of the Shares, having each a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25).

As a result of the buy-back and cancellation of the Shares, the retained earnings of the Company shall be reduced by the excess amount of the redemption value of the Shares over their nominal value.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 5.1. of the articles of association of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is set at one million five hundred eight thousand nine hundred eighty-five euro (EUR 1,508,985.-) divided into one million two hundred seven thousand one hundred eighty-eight (1,207,188) shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to Alan Smith by payment in cash, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 7.35 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de R&R Ice Cream S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social d'un million cinq cent neuf mille six cent dix euros (EUR 1,509,610.-), dont le siège social est au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 5 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1325 du 28 juin 2010 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.019 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 10 août 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 80 en date du 11 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte à 19.20 heures sous la présidence de Maître Philip Basler-Gretic, avocat, résidant à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Marc Frantz, avocat, domicilié à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire a élu comme scrutateur Maître Alessandro Sorcinelli, avocat, domicilié à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat par la Société de cinq cents (500) parts sociales (les "Parts Sociales") détenues par Alan Smith et approbation de la détermination du prix de rachat de ces Parts Sociales par les gérants de la Société.

2. Constatation de la renonciation par les autres associés de la Société à leur droit de rachat.

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625.-) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent neuf mille six cent dix euros (EUR 1.509.610,-) à un million cinq cent huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.508.985,-) par annulation des Parts Sociales, ayant chacune une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25).

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les précédents points de l'ordre du jour.

5. Délégation de tous pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en œuvre les précédentes résolutions.

6. Divers

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de Parts Sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés et les membres du bureau de l'assemblée générale extraordinaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des associés représentés, paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire et tous les associés présents ou représentés déclarant qu'ils ont été dûment informés et ont pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée générale extraordinaire, aucun avis de convocation n'a été nécessaire.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé, après délibération, à l'unanimité des voix, d'adopter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les parts sociales (les «Parts Sociales») détenues par Alan Smith et d'approuver la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de constater la renonciation par les autres associés de la Société à leur droit de rachat.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent neuf mille six cent dix euros (EUR 1.509.610,-) à un million cinq cent huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.508.985,-) par annulation des Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

En conséquence du rachat et de l'annulation des Parts Sociales, les bénéfices non distribués de la Société seront réduits d'un montant égal au montant de la valeur de rachat des Parts Sociales en excédent par rapport à leur valeur nominale.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.508.985,-) consistant en un million deux cent sept mille cent quatre-vingt-huit (1.207.188) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de conférer tous pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en œuvre les résolutions ci-dessus.

Chaque gérant de la Société est notamment mandaté et autorisé à procéder au remboursement du capital à Alan Smith par paiement en espèces, à fixer la date et toutes autres modalités de ce paiement, et à prendre toutes autres mesures nécessaires et utiles en relation avec les résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature devant être payés par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.35 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, M. Frantz, A. Sorcinelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 avril 2013. REM/2013/672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013054998/168.

(130067647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

SEB Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 44.726.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 mars 2013

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

* Monsieur Ralf Ferner avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen, président du conseil d'administration

* Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen, vice-président du conseil d'administration

* Monsieur Jonas Lindgren avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Kungsträdsgårdsgatan 8

* Madame Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen

* Monsieur Göran Fors avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sergels Torg 2

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, société coopérative. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051595/22.

(130062504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

SDP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.098.

Par résolutions prises en date du 7 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de José CORREIA, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

- nomination de Chafai BAIHAT, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051594/15.

(130063020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

SCZ Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 168.268.

Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2013

Délibérations

1- L'assemblée générale prend connaissance et décide d'accepter la démission, avec effet au 31 mars 2013, de Monsieur Plinio SGARBI, gérant, né le 11 septembre 1957 à Charleroi (Belgique), en sa qualité d'administrateurs de la Société

2- L'assemblée générale prend connaissance et décide d'accepter la démission, avec effet au 31 mars 2013, de Monsieur Plinio SGARBI, pré-qualifié, en sa qualité d'administrateur-délégué de la Société.

3- L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes, avec effet au 31 mars 2013, en tant que nouveaux administrateurs et administrateurs délégués de la Société:

- Monsieur Zoltan ZSARAC, gérant, né le 6 janvier 1968 à Charleroi (Belgique), demeurant à L-9943 Hautbellain, 3, Huldangerweeg;

4- La durée du mandat des administrateurs et des administrateurs-délégués prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme à l'original

Z Zsarac

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013051593/22.

(130063345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.090.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu à Luxembourg le 12 mars 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Wilfried Trepels, avec adresse professionnelle à Hauptstraße 26, 63856 Bessenbach, Allemagne, a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 12 mars 2013, et ce jusqu'au 31 décembre 2013. Le délégué à la gestion journalière ne pourra valablement engager la Société dans le cadre de la gestion journalière qu'avec la signature conjointe d'un des administrateurs de la Société.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Pour extrait conforme

Marcus PETER

Mandataire

Référence de publication: 2013051590/17.

(130062970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Super Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.002.925,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.213.

Par résolutions signées en date du 5 avril 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Gavin John FARRELL, avec adresse à Rue de St. Briocq, GY7 9DX St. Briocq / St. Peters, Guernesey, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;
- nomination de Michael Adams, avec adresse professionnelle au 54, Jermyn Street, SW1Y 6LX Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051588/15.

(130062984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Le Loft Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NRM S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.063.

L'AN DEUX MILLE TREIZE

LE TROIS AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire, résidant à Redange-sur-Attert.

Se sont réunis les associés de la société à responsabilité limitée «NRM S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social à L-5670 Altwies, 22, route de Mondorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 137.063, constituée sous la dénomination de «Narbonne Retail Park ii» suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 890 du 10 avril 2008.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés par actes de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 mars 2012, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1407 du 6 juin 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Karine VILRET, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 37A avenue J.F. Kennedy.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Monique NOVAIS, comptable, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 37A avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Madeleine ABINET, assistante, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 37A avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Cession successive de parts;
2. Approbation des comptes annuels
3. Changement de siège social;
4. Modification de la dénomination sociale;
5. Modification partielle de l'objet social;
6. Modification de la signature sociale;
7. démission du gérant et nomination d'un nouveau gérant;
8. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les associés déclarent avoir dispensé de procéder aux formalités légales de convocation.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après quoi l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

- Monsieur Mustapha Bellaha, gérant de société, né à Madagh (Maroc) le 6 mai 1967, demeurant au 68, avenue de la Somme, F- 93290 Tremblay (France),

représenté par Madame Karine VILRET, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée le 2 avril 2013,

déclare qu'il est devenu associé de la Société suivant cessions successives de parts sociales sous seing privé en date des 26 février 2013 et 22 mars 2013 et 25 mars 2013 par lesquelles il a acheté les trente parts sociales composant le capital social de la Société.

- La société INTERNATIONAL FINANCIAL INVESTMENTS LLC n°L9000023286, une société ayant son siège social à 320 85th Street, suite 14, Miami Beach FL 33141 USA,

représentée par Madame Karine VILRET prénommée, agissant en sa qualité d'administrateur de la société, déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature,

déclare qu'elle est devenue associé de la Société suivant cessions des 26 février 2013 et 22 mars 2013 et le 25 mars 2013 par lesquelles elle a acheté les parts sociales composant le capital social de la Société.

Les cessions de parts dont question ci-dessus sont approuvées par la Société en application de l'article 7 des statuts et les associés qui considèrent les cessions comme signifiées au sens de l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires sont propriétaires des parts sociales à partir respectivement des 22 mars 2013 et du 25 mars 2013 et doivent assumer à partir de ce jour tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Suite à ces cessions, les comparants aux présentes déclarent que les cent (100) parts sociales représentant la totalité du capital de la société sont détenues comme suit:

- Monsieur Mustapha Bellaha: 30 parts sociales,

- INTERNATIONAL FINANCIAL INVESTMENTS LLC: 70 parts sociales.

Deuxième résolution

Les associés approuvent les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, dont une copie, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Troisième résolution

Les associés décident de transférer l'adresse du siège social sis actuellement à L-5670 Altwies, 22, route de Mondorf, vers le 37 A, avenue JF Kennedy, à L-1855 Luxembourg, et décident de modifier subséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg).»

Quatrième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en «LE LOFT LUX S.à r.L.», et de modifier subséquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de LE LOFT LUX S.à r.l.,»

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier pour partie l'objet social de la société et de remplacer le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. La société a pour objet.**

- l'exploitation et la gestion d'un fonds de commerce dans la décoration intérieure, l'agencement, la conception, l'achat, la revente, l'installation de meubles de cuisine, de salles de bains et de dressing.

- toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.»

Sixième résolution

Les associés acceptent la démission du gérant en fonction avec effet au 25 mars 2013, et nomme en son remplacement pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mustapha Bellaha, né le 6 mai 1967 à Madagh (Maroc) demeurant au 68, avenue de la Somme, F- 93290 Tremblay (France), comme gérant administratif de la société, et

- Monsieur Cyrille Schneider, né le 14 mai 1968 à Longeville les Metz (France), demeurant 6 A, rue de la gare L-3236 Bettembourg, comme gérant technique de la société.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.400.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants, tous connus du notaire pas leur nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. VILRET, M. NOVAIS, M. ABINET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 avril 2013. Relation: RED/2013/556. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 avril 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013048819/111.

(130059118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Sphinx Luxco D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.765,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.925.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans l'acte déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 14 décembre 2012, sous la référence L120215418, le code postal renseigné dans l'adresse professionnelle du gérant de Classe B Robert Shaw est erroné. Le code postal correct est le SW1Y 6LX en lieu et place du SW1 6LX.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051586/14.

(130062784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Fattal Hotels OPCO HoldCo SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 20.001,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 175.928.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of March, before us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of Fattal Hotels OPCO HoldCo S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple), with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 175928 and having a partnership capital of twenty thousand and one Euro (EUR 20,001.-) (the Company). The Company has been incorporated on 15 February 2013 pursuant to a deed of notary Martine Decker, civil law notary in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, modified on 7 March 2013 pursuant to a deed of notary Martine Decker, civil law notary in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) Fattal Hotels (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 175571 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) (the General Partner), represented by Ole Marquardt, acting in his capacity as manager; and

2) Fattal Hotels Holdco 1 S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple), with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 175703 and having a partnership capital of twenty thousand and one Euro (EUR 20,001.-) here represented by its General Partner Fattal Hotels 1 (GP) SARL, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 175647, here represented by its sole Manager Ole Marquardt, residing professionally at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

The appearing party referred to under item two (2) is the current limited partner of the Company and is hereafter referred to as the Limited Partner, and together with the General Partner, the Partners

The General Partner represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That one General Partner interest having a par value of one Euro (EUR 1.-) and twenty thousand (20,000) Limited Partner interests having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entirety of the capital of the Company of twenty thousand one Euro (EUR 20,001.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Amendment to article nine (9) of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

" Art. 9. Conversion and transfer of Interests.

(1) The General Partner may only sell, assign, transfer, pledge or encumber (together "transfer") all or any portion of its General Partner's Interest, if such sale, assignment, transfer, pledge or encumbrance (together "transfer") is approved by the unanimous consent of the Partners contained in a notarial deed or in an agreement executed under private seal.

(2) A Limited Partner may not transfer his interests except with the prior written consent of the General Partner, which shall not be unreasonably withheld.

(3) Transfers of interests shall be evidenced by a notarial deed or by an agreement executed under private seal."

3. Amendment to article twenty (20) of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 20. Amendments of the Articles of Association. The Articles of Association may only be amended (whether in whole or in part) by the written consent, contained in a notarial deed or in an agreement executed under private seal, of the General Partner and of the Limited Partners holding more than two thirds (2/3rd) of the aggregate number of all classes of interests of the Partnership issued, provided however that no such variation shall be made which:

- shall impose upon any Limited Partner any obligation to make any further payment to the Partnership beyond the amount of its original subscription;

- increases the liabilities of or obligations of, or diminishes the rights of or protections of, a particular Limited Partner or a particular group of Limited Partners differently than the other Limited Partners under the Articles of Association; or

- otherwise modifies the limited liability of any Limited Partner, without the affirmative consent of all Limited Partners adversely affected thereby and provided further that no variation may be made to this Article 20 without the unanimous consent of all Limited Partners."

4. Miscellaneous.

III. That the Meeting further has acknowledged that the terms Limited Partners and General Partner as used in Article 5 of the Articles are not subject to a definition. Therefore the meeting has contemplated changing Article 5 as follows:

" Art. 5. Liabilities.

(1) The limited partners shall have no personal obligation for the debts or liabilities of the Partnership except as provided in the Articles of Association and in the Companies Law and shall only be liable to make capital contributions to the Partnership to the extent of their respective commitments to the Partnership (the Limited Partners).

(2) The general partner, which is acting as the manager of the Partnership shall be fully liable for the Partnership's debts, liabilities and obligations exceeding the Partnership's assets (the General Partner)."

That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First Resolution

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Partners present or represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance of the Meeting.

Second Resolution

The Meeting resolves to amend article nine (9) of the Articles which shall in the English version of article nine (9) of the amended Articles henceforth read as follows:

" Art. 9. Conversion and transfer of Interests.

(1) The General Partner may only sell, assign, transfer, pledge or encumber (together "transfer") all or any portion of its General Partner's Interest, if such sale, assignment, transfer, pledge or encumbrance (together "transfer") is approved by the unanimous consent of the Partners contained in a notarial deed or in an agreement executed under private seal.

(2) A Limited Partner may not transfer his interests except with the prior written consent of the General Partner, which shall not be unreasonably withheld.

(3) Transfers of interests shall be evidenced by a notarial deed or by an agreement executed under private seal."

Third Resolution

The Meeting resolves to amend article twenty (20) of the Articles which shall in the English version of article twenty (20) of the amended Articles henceforth read as follows:

" **Art. 20. Amendments of the Articles of Association.** The Articles of Association may only be amended (whether in whole or in part) by the written consent, contained in a notarial deed or in an agreement executed under private seal, of the General Partner and of the Limited Partners holding more than two thirds ($\frac{2}{3}$ rd) of the aggregate number of all classes of interests of the Partnership issued, provided however that no such variation shall be made which:

- shall impose upon any Limited Partner any obligation to make any further payment to the Partnership beyond the amount of its original subscription;

- increases the liabilities of or obligations of, or diminishes the rights of or protections of, a particular Limited Partner or a particular group of Limited Partners differently than the other Limited Partners under the Articles of Association; or

- otherwise modifies the limited liability of any Limited Partner, without the affirmative consent of all Limited Partners adversely affected thereby and provided further that no variation may be made to this Article 20 without the unanimous consent of all Limited Partners."

Fourth Resolution

The Meeting resolves to amend article five (5) of the Articles which shall in the English version of article five (5) of the amended Articles henceforth read as follows:

" Art. 5. Liabilities.

(1) The limited partners shall have no personal obligation for the debts or liabilities of the Partnership except as provided in the Articles of Association and in the Companies Law and shall only be liable to make capital contributions to the Partnership to the extent of their respective commitments to the Partnership (the Limited Partners).

(2) The general partner, which is acting as the manager of the Partnership shall be fully liable for the Partnership's debts, liabilities and obligations exceeding the Partnership's assets (the General Partner)."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surnames, names, civil status and residence, the said appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Im folgenden die Übersetzung auf deutsch des vorangegangenen Textes:

Im Jahr zweitausenddreizehn, am zweiundzwanzigsten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS mit Amtssitz in Rambrouch, Grossherzogtum Luxemburg erfolgte eine ausserordentliche Gesellschafterversammlung (die Gesellschafterversammlung) der Anteilhaber von Fattal Hotels OPCI Holdco S.C.S. einer Kommanditgesellschaft nach luxemburgischen Recht (société en commandite simple), mit eingetragenem Sitz der Gesellschaft in 4, Rue Dicks, L-1417 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) unter der Nummer B175928 und mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von zwanzigtausend und einem Euro (EUR 20.001.-) (die Gesellschaft). Die Gesellschaft wurde am 15. Februar 2013 gemäss Urkunde von Notar Martine Decker, welche noch nicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht ist, gegründet und abgeändert durch am 7. März 2013 gemäss Urkunde von Notar Martine Decker, welche noch nicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht ist.

Es erschienen:

1) Fattal Hotels (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), nach Luxemburger Recht gegründet, mit eingetragenem Sitz in 4, Rue Dicks, L-1417, Grossherzogtum Luxemburg, gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, registriert im RCS mit der Nummer B 175571 und mit einem Anteil von zwanzigtausend Euro (20.000 EUR) (der „Komplementär“), vertreten durch ihren Geschäftsführer, Ole Marquardt,

2) Fattal Hotels Holdco 1 SCS, eine Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, registriert im RCS unter der Nummer B175703, ihrerseits vertreten durch ihren Komplementär Fattal Hotels 1 (GP) SARL, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, eingetragen im RCS unter der Nummer B175647, ihrerseits vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Ole Marquardt

Die erschienene Partei auf die in Punkt (2) Bezug genommen worden ist, ist aktuell der Kommanditist („Kommanditist“) der Gesellschaft und zusammen mit dem Komplementär die Anteilhaber.

Der Komplementär, wie oben beschrieben bittet den unterzeichnenden Notar folgende Urkunde aufzunehmen:

I. Dass ein (1) Komplementäranteil mit einem Nennwert von einem Euro (1 EUR) und zusammen mit zwanzigtausend (20.000) Kommanditanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (1 EUR), das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von zwanzigtausend und einem Euro (EUR 20.001) darstellt und wirksam in dieser Versammlung vertreten ist, welche dementsprechend rechtmässig besetzt ist und über die folgende Tagesordnung abstimmen kann;

II. Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

1. Verzicht auf Einladungsschreiben.

2. Anpassung von Artikel neun (9) der Satzung der Gesellschaft (die Satzung) welcher wie folgt lauten soll:

„ Art. 9. Umwandlung und Übertragung von Anteilen.

(1) Der Komplementär darf alle oder einen Teil der Komplementäranteile nur verkaufen, abtreten, übertragen, verpfänden oder belasten (zusammen „Übertragung“), wenn der Verkauf, die Abtretung, die Übertragung, die Verpfändung oder die Belastung (zusammen „Übertragung“) durch einen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung in einer notariellen Urkunde oder einer privatschriftlichen Vereinbarung angenommen wird.

(2) Ein Kommanditist darf seine Anteile nur mit der vorherigen, schriftlichen Zustimmung des Komplementärs, die nicht unsachgemäß vorenthalten werden darf, übertragen.

(3) Die Übertragung von Anteilen erfolgt im Wege einer notariellen Urkunde oder durch Privaturkunde.“

3. Anpassung von Artikel zwanzig (20) der Satzung der Gesellschaft (die Satzung) welcher wie folgt lauten soll:

„ **Art. 20. Änderungen des Gesellschaftsvertrags.** Der Gesellschaftsvertrag darf nur durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftliche Vereinbarung ganz oder teilweise mit der schriftlichen Zustimmung des unbeschränkt haftenden Gesellschafters und der Kommanditisten, die mehr als zwei Drittel der Anzahl sämtlicher ausgegebenen Gesellschaftsanteile aller Klassen halten, (ganz oder teilweise) geändert werden, allerdings mit der Maßgabe, dass keine Veränderungen vorgenommen werden dürfen, die

- einem Kommanditisten eine Verpflichtung auferlegen, eine Zahlung an die Gesellschaft zu leisten, die über seine ursprüngliche Zeichnungssumme hinausgeht;

- die Verbindlichkeiten oder Verpflichtungen eines bestimmten Kommanditisten oder einer bestimmten Gruppe von Kommanditisten in anderer Weise als die anderer Kommanditisten gemäß dem Gesellschaftsvertrag erhöhen oder die

Rechte oder den Schutz eines bestimmten Kommanditisten oder einer bestimmten Gruppe von Kommanditisten in anderer Weise als die anderer Kommanditisten gemäß dem Gesellschaftsvertrag verringern; oder

- in anderer Weise ohne die ausdrückliche Zustimmung aller Kommanditisten, die hiervon negativ betroffen sind, die beschränkte Haftung eines Kommanditisten verändern, und weiterhin mit der Maßgabe, dass dieser Artikel 20 ohne die einstimmige Zustimmung aller Kommanditisten nicht geändert werden darf."

4. Sonstiges

III. Die Versammlung hat festgestellt, dass die Begriffe Kommanditist und Komplementär wie benannt in Artikel 5 der Satzung nicht definiert sind. Die Versammlung hat beschlossen Artikel 5 wie folgt anzupassen:

„ Art. 5. Verbindlichkeiten.

(1) Soweit in der Satzung und im Gesellschaftsgesetz keine anderslautenden Angaben gemacht sind, sind die Kommanditisten nicht persönlich für die Schulden oder Verbindlichkeiten der Kommanditgesellschaft haftbar und lediglich verpflichtet, ihre Kapitaleinlage im Umfang ihrer jeweiligen Zusage der Kommanditgesellschaft gegenüber zu leisten (die Kommanditisten).

(2) Der Komplementär, der als Geschäftsführer der Kommanditgesellschaft auftritt, ist gesamtschuldnerisch und unbeschränkt für die Schulden, Verbindlichkeiten und Pflichten der Kommanditgesellschaft haftbar, die über das Vermögen der Kommanditgesellschaft hinausgehen (der Komplementär)."

Dass folgende Beschlüsse einstimmig angenommen worden sind:

Erster Beschluss

Das vollständige Gesellschaftskapital der Gesellschaft, welches in der aktuellen Gesellschafterversammlung vertreten ist verzichtet auf Einladungsschreiben; die anwesenden oder vertretenden Anteilsinhaber betrachten sich als ordentlich geladen und in vollständiger Kenntnis der Tagesordnung, welche ihnen vor der Versammlung übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel neun (9) der Satzung anzupassen, der in der Deutschen Fassung der Satzung wie folgt lautet:

„ Art. 9. Umwandlung und Übertragung von Anteilen.

(1) Der Komplementär darf alle oder einen Teil der Komplementäranteile nur verkaufen, abtreten, übertragen, verpfänden oder mit Rechten Dritter belasten (zusammen „Übertragung"), wenn der Verkauf, die Abtretung, die Übertragung, die Verpfändung oder die Belastung mit Rechten Dritter (zusammen „Übertragung") durch einen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung in einer notariellen Urkunde oder einer privatschriftlichen Vereinbarung angenommen wird.

(2) Ein Kommanditist darf seine Anteile nur mit der vorherigen, schriftlichen Zustimmung des Komplementärs, die nicht unsachgemäß vorenthalten werden darf, übertragen.

(3) Die Übertragung von Anteilen erfolgt im Wege einer notariellen Urkunde oder durch Privaturkunde."

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel zwanzig (20) der Satzung anzupassen, der in der Deutschen Fassung der Satzung wie folgt lautet:

Art. 20. Änderungen des Gesellschaftsvertrags. Der Gesellschaftsvertrag darf nur durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftliche Vereinbarung ganz oder teilweise mit der schriftlichen Zustimmung des unbeschränkt haftenden Gesellschafters und der Kommanditisten, die mehr als zwei Drittel der Anzahl sämtlicher ausgegebenen Gesellschaftsanteile aller Klassen halten, (ganz oder teilweise) geändert werden, allerdings mit der Maßgabe, dass keine Veränderungen vorgenommen werden dürfen, die

- einem Kommanditisten eine Verpflichtung auferlegen, eine Zahlung an die Gesellschaft zu leisten, die über seine ursprüngliche Zeichnungssumme hinausgeht;

- die Verbindlichkeiten oder Verpflichtungen eines bestimmten Kommanditisten oder einer bestimmten Gruppe von Kommanditisten in anderer Weise als die anderer Kommanditisten gemäß dem Gesellschaftsvertrag erhöhen oder die Rechte oder den Schutz eines bestimmten Kommanditisten oder einer bestimmten Gruppe von Kommanditisten in anderer Weise als die anderer Kommanditisten gemäß dem Gesellschaftsvertrag verringern; oder

- in anderer Weise ohne die ausdrückliche Zustimmung aller Kommanditisten, die hiervon negativ betroffen sind, die beschränkte Haftung eines Kommanditisten verändern, und weiterhin mit der Maßgabe, dass dieser Artikel 20 ohne die einstimmige Zustimmung aller Kommanditisten nicht geändert werden darf.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel fünf (5) der Satzung anzupassen, der in der Deutschen Fassung der Satzung wie folgt lautet:

„ Art. 5. Verbindlichkeiten.

(1) Soweit in der Satzung und im Gesellschaftsgesetz keine anderslautenden Angaben gemacht sind, sind die Kommanditisten nicht persönlich für die Schulden oder Verbindlichkeiten der Kommanditgesellschaft haftbar und lediglich verpflichtet, ihre Kapitaleinlage im Umfang ihrer jeweiligen Zusage der Kommanditgesellschaft gegenüber zu leisten (die Kommanditisten).

(2) Der Komplementär, der als Geschäftsführer der Kommanditgesellschaft auftritt, ist gesamtschuldnerisch und unbeschränkt für die Schulden, Verbindlichkeiten und Pflichten der Kommanditgesellschaft haftbar, die über das Vermögen der Kommanditgesellschaft hinausgehen (der Komplementär)."

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

WORÜBER URKUNDE, erstellt wurde zu Luxemburg, mit Datum wie eingangs erwähnt.

Diese Urkunde wurde den erschienen Parteien verlesen, welche dem unterzeichnenden Notar dem Vor- und Nachnamen nach, nach dem Familienstand und Wohnort bekannt und die erschienen Parteien unterzeichnen diese Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar.

Gezeichnet: Marquardt, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mars 2013. Relation: RED/2013/479. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Normalpapier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 11. April 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013047844/238.

(130058635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

ContourGlobal Power Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.238.

Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, ayant pour adresse professionnelle 20 rue de La Poste, L-2346, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

déclare par la présente avoir démissionné en tant que administrateur de classe B de la société ContourGlobal Power Holdings S.A., à compter du 19 avril 2013.

Signé à Luxembourg, le 19 avril 2013.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2013051189/12.

(130062611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Callander Managers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.949.

Résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société

- Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Nicolas HANUS en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 8 juin 2012.

- Le Conseil d'Administration décide de ne pas nommer de remplaçant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051197/12.

(130063064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

LNR Euro CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.169.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 19 avril 2013 que M. Shahram Siddiqui a démissionné comme gérant de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. Cory Olson, a démissionné comme gérant de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. Andrew Jay Sossen, né le 23 septembre 1976 à New York, Etats-Unis d'Amérique avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. Barry S. Sternlicht, né le 27 novembre 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013051416/23.

(130062889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Kilcullen Tesla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.350.

L'an deux mille treize,

le huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «KILCULLEN TESLA HOLDING S.A. (la «Société»)), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée, suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 15 septembre 2007, sous le numéro 1997 et page 95845. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 130 350. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur João FERREIRA, employé privé, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Tamara HOFFMANN, employée privée, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de la Société à Parc d'Activité Syrdall 2, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
- 2) Modification afférente des articles correspondant des statuts de la Société, afin de refléter ledit transfert du siège social.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg vers 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Parc d'Activité Syrdall 2) et DECIDE en conséquence de modifier l'article PREMIER (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa).

«Le siège social est établi à Munsbach (commune de Schuttrange), Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

En conséquence directe de ce transfert de siège l'Assemblée DECIDE de modifier l'article NEUF (9), premier alinéa des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 9. (premier alinéa).

«L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mars de chaque année à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), au nouveau siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. FERREIRA, T. HOFFMANN, E. KARLS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 avril 2013. Relation: EAC/2013/4700. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013048724/61.

(130059051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Gazzetta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 1, rue des Boers.

R.C.S. Luxembourg B 168.063.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 février 2013 au siège social de la société

Les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- Révocation de Mme Pamela Clerici, née le 8 juin 1889 et demeurant à L-4558 Oberkorn, 15, rue des Fours, en tant que gérante technique.
- Suite à la révocation de Mme Pamela Clerici, Monsieur Jean-Marc Columbaria, né le 14 avril 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 5, route de Noertzange, L-3341 Huncherange est nommé gérant unique pour une durée indéterminée.
- Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

GAZZETTA S.à r.l.

Référence de publication: 2013051323/15.

(130063263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Pierre Kraus & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 8, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.820.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051301/10.

(130062486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Makalu OP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.641.

Mit Wirkung zum 17.04.2013 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013051437/11.

(130062759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

LEHNER INVESTMENTS Advice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.141.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of April.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Mr Markus LEHNER, residing at 2, avenue des Citronniers, Résidence le Mirabeau, MC-9800 Monte-Carlo (Monaco), here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, requests the officiating notary to record its declarations and statements as follows:

I. The public limited company ("société anonyme") company "LEHNER INVESTMENTS Advice S.A.", with registered office in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 156.141, (hereafter the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 13th of October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2544 of the 23rd of November 2010 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, on the 19th of December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 274 of the 5th of February 2013.

II. The Company's share capital is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-). It is represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

III. The appearing person is the owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing person, as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), resolves to dissolve the Company with immediate effect.

V. The Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that he is fully aware of the financial situation of the Company.

VI. The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to himself.

VII. Consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

VIII. The Sole Shareholder hereby grants full discharge to the members of the board of directors, to the manager and to the statutory auditor for the performance of their assignment.

IX. The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company.

X. Thereafter, the mandatory of the appearing person has produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which have been immediately cancelled.

Upon these facts the notary has stated that the company "LEHNER INVESTMENTS Advice S.A." has been dissolved.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed has been drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den achten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Markus LEHNER, wohnhaft in 2, avenue des Citronniers, Résidence le Mirabeau, MC-9800 Monte-Carlo (Monaco),

hier vertreten durch Frau Alexia UHL, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben eingetragen zu werden.

Welche erschienene Person, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Aktiengesellschaft "LEHNER INVESTMENTS Advice S.A.", mit Sitz in L-2134 Luxemburg, 56, rue Charles Martel, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 156.141, (hiernach die "Gesellschaft"), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 13. Oktober 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2544 vom 23. November 2010 und deren Satzungen wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim, am 19. Dezember 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 274 vom 5. Februar 2013.

II. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-). Es ist in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

III. Der Komparent ist Eigentümer sämtlicher Aktien der Gesellschaft.

IV. Der Komparent, als Alleingesellschafter (der "Alleingesellschafter") beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

V. Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er die Finanzlage der Gesellschaft genauestens kennt.

VI. Der Alleingesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt.

VII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten.

VIII. Der Alleingesellschafter erteilt hiermit den Verwaltungsratsmitgliedern, dem Geschäftsführer und dem Prüfer volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

IX. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

X. Worauf der Bevollmächtigte des Komparenten dem unterzeichneten Notar das Aktienregister mit den entsprechenden Übertragungen vorgelegt hat, welches sofort annulliert wurde.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft "LEHNER INVESTMENTS Advice S.A." aufgelöst worden ist.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch des Komparenten, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Komparenten, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagte Bevollmächtigte zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2013. LAC/2013/16196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048751/114.

(130059117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Benimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013050443/12.

(130062084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

PAH Luxmex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.312.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050825/13.

(130061745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Avenir S.à r.l. & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 17.564.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- la société AVENIR S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer, ici représentée par ses deux gérants, à savoir:

Madame Marianne HENGEN, sans état, veuve de Monsieur Georges MULLENBACH, demeurant à L-8088 Bertrange, 11, Domaine des Ormilles,

Madame Léa KAUFFMANN, retraitée, épouse de Monsieur Ferdinand HOFFMANN, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau,

2.- Madame Marianne HENGEN, prénommée, agissant en son nom personnel,

3.- Madame Léa KAUFFMANN, prénommée, agissant en son nom personnel,

4.- Monsieur Marc MULLENBACH, mécanicien dentaire, demeurant à L-1649 Luxembourg, 6, rue Gutenberg,

5.- Madame Martine MULLENBACH, agent immobilier, demeurant à L-4974 Dippach, 41, rue Centrale,

qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société AVENIR S.à r.l. et CIE S.e.c.s., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Differdange, en date du 14 mai 1980, publié au Mémorial C n ° 177 du 9 août 1980;

que les associés ont pris en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués pour en avoir connu l'ordre du jour au préalable les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur Monsieur Justin DOS-TERT, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pure et simple au liquidateur la société AVENIR S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que la liquidation de la société est dès lors à considérer comme définitivement clôturée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le transfert des actifs et passifs éventuels de la société à ses associés tel que prévu par les comptes de liquidation.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de conserver les livres et documents de la société pendant la durée légale de cinq ans dans les bureaux des époux HOFFMANN-KAUFFMANN à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer.

Frais

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge des associés.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange et Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: Hengen, Kauffmann, Hoffmann, Mullenbach, Mullenbach, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 3 avril 2013. Relation: EAC/2013/4469. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048437/56.

(130058936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Byblos Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 129.273.

Il est à noter que l'unique associé de la société M. Tammir Amr demeure actuellement au Kirchgasse 3, 8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Pour la société

Référence de publication: 2013051138/13.

(130062972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Sophia Institute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.553.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Madame Clara Susana DOS SANTOS PEREIRA, infirmière et ergothérapeute, née à Luxembourg, le 23 février 1977, demeurant à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg,

2.- Monsieur Ricardo Caralampio CANOVAS RUIZ, Licencié en Philologie Classique, né à Orihuela/Alicante, Espagne, le 8 avril 1965, demeurant à E-03300 Orihuela, Calle Obispo Rocamora 49.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SOPHIA INSTITUTE S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Pétange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'organisation de formations, la consultance individuelle et d'entreprise et l'expertise spécialisée dans le domaine des soins de santé.

La société a en outre comme objet l'achat et la vente, l'installation et le support de logiciels et d'équipements de sécurité ainsi que la fourniture de toutes prestations de services et autres éléments de hardware ou de software annexes ou complémentaires.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient des intérêts, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille treize.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

Mme Clara DOS SANTOS PEREIRA, préqualifiée:	250 parts sociales
M Ricardo CANOVAS RUIZ, préqualifié:	250 parts sociales
TOTAL:	500 parts sociales

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée Générale Extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée: Madame Clara Susana DOS SANTOS PEREIRA, infirmière et ergothérapeute, née à Luxembourg, le 23 février 1977, demeurant à Pétange.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de sa gérante unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée au L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dos Santos Pereira, Canovas Ruiz, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 avril 2013. Relation: EAC/2013/4485. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048191/80.

(130058991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.414.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 15 avril 2013 que:

- Madame Barbara Imbs, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 15 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2013051214/16.

(130062987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

ContourGlobal Africa Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.688.

Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant pour adresse professionnelle 20 rue de La Poste, L-2346, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

déclare par la présente avoir démissionné en tant que gérant de catégorie B de la société GontourGlobal Africa Holdings S, à r.l., à compter du 19 avril 2013.

Signé à Luxembourg, le 19 Avril 2013.

Alexandra Petitjean.

Référence de publication: 2013051186/12.

(130062902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

International Media Trading S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Building Energy Efficiency S.A..

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.914.

L'AN DEUX MILLE TREIZE

LE TROIS AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société TUSCANI AGENCIES S.A., ayant son siège social à OMC Chambers, PO Box 3152 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représenté par Madame Karine VILRET, avocat, demeurant professionnellement au 37 A, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 2 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société anonyme «INTERNATIONAL MEDIA TRADING S.A.», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 37A, avenue JF Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109.914, constitué sous la dénomination «Larguez Les Amarres S.A.» suivant acte notarié en date du 3 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1340 du 7 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 27 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1559 du 25 juin 2008.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir, requiert le notaire soussigné, d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'ajouter à la dénomination actuelle de la société, l'enseigne commerciale «BUILDING ENERGY EFFICIENCY S.A.», et décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination «INTERNATIONAL MEDIA TRADING S.A.» qui exercera sous l'enseigne commerciale «BUILDING ENERGY EFFICIENCY S.A.».

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier partiellement l'objet social de la société afin d'insérer un nouvel alinéa avant l'actuel premier alinéa, de sorte que l'article 4 premier aliéna (nouveau) prend la teneur suivante:

«La société a pour objet tous travaux de second oeuvre, à savoir la rénovation d'immeubles, travaux de façades et d'isolation, la peinture, la menuiserie, la toiture, les travaux de plafonnage et la pose de carrelage dans un concept de basse énergie et du respect de l'environnement ainsi que l'acquisition et la revente de tout matériel y relatif.»

Troisième résolution

En remplacement de Monsieur Matthéo Perrin, administrateur de la société ayant donné sa démission, l'associé unique décide de nommer aux fonctions de nouvel administrateur pour une durée de 6 années, Monsieur Jean Duvinage, retraité, né à Cobrieux le 18 décembre 1947, domicilié au 6A, Porte de France, à L-4360 Belval, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. VILRET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 avril 2013. Relation: RED/2013/557. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 avril 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013048705/59.

(130059132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Gestar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 55.301.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt mars.

Par-devant, Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Denis SOLVAY, né le 17 janvier 1957 à Paris, France, demeurant à B-1470 Genappe, Pavillon de Bal,

ici représenté par la société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines "TRIPLE F LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola Road Town, 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive (Iles Vierges Britanniques), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 février 2013, laquelle, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

ici dûment représentée Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "GESTAR S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55.301, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 19 septembre 1996;

b) Que le capital social de la société est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (123.946,76 EUR), représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associé Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associé Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

k) Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation du registre des actionnaires.

64413

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. CAPIAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2013. LAC/2013/12975. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048630/57.

(130059231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

R.E.I.L. (Real Estate Investments Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051542/10.

(130062624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

fo.con s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 80.233.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft

fo.con S.A.

mit Sitz in Munsbach, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 80.233, zu einer außerordentlichen Generalversammlung am Gesellschaftssitz zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des Notars Frank Baden vom 18. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 688 vom 28. August 2001. Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmalig am 21. Dezember 2004 geändert und, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 504 vom 27.05.2005.

Die außerordentliche Generalversammlung wurde von Thomas Amend, Privatangestellter, wohnhaft in Trier, Bundesrepublik Deutschland, als Versammlungsvorsitzenden um 11.30 Uhr eröffnet.

Der Vorsitzende beruft Frau Anna Lambio, Privatangestellte, wohnhaft in Trier, Bundesrepublik Deutschland zum Schriftführer.

Die Versammlung bestellt Herrn Roman Mertes, Privatangestellter, wohnhaft in Konz, Bundesrepublik Deutschland, zum Stimmzähler.

Frau Lambio und Herr Mertes bilden zusammen mit dem Vorsitzenden den Versammlungsvorstand.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes am 1. April 2013 nach Grevenmacher
2. Ernennung des unabhängigen Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers Société coopérative für das Geschäftsjahr 2012/2013

Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf der Anwesenheitsliste mit ihren Unterschriften eingetragen. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet

Die Stimmrechtsvollmachten bleiben dem Versammlungsprotokoll als Anlage beigefügt.

Da das gesamte Aktienkapital in dieser Versammlung vertreten ist, alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, konnte auf eine förmliche Einberufung (Veröffentlichung und/oder eingeschriebene Benachrichtigung per Post) zu dieser Sitzung verzichtet werden.

Die Versammlung, in der das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist befugt, in rechtsgültiger Weise über die vorstehende Tagesordnung zu beschließen.

Es wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Beschluss:

Der Gesellschaftssitz wird am 1. April 2013 nach Grevenmacher verlegt.

Der genaue Anschrift lautet:

15, rue de Flaxweiler

L-6776 Grevenmacher

Luxemburg

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird der Artikel 2 (1) mit Wirkung zum 1. April 2013 wie folgt abgeändert:

Art. 2. (1). Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher, er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre jederzeit innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2. Beschluss:

Die Generalversammlung bestätigt und ernennt PricewaterhouseCoopers Société coopérative als unabhängigen Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 1. Juni 2012 - 31. Mai 2013.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schließt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung um 11.45 Uhr.

Aufgenommen am Gesellschaftssitz in Munsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen haben dieselben mit dem Notar gegenwärtig das Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: T. AMEND, A. LAMBIO, R. MERTES und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2013. Relation: LAC/2013/15423. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. April 2013.

Référence de publication: 2013048367/62.

(130059225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Station-Cristal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 8, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.196.

L'an deux mille treize, le cinq avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Madame Nicole ARTICHOUK, retraitée, née à Luxembourg le 22 juillet 1938, veuve de Robert FRANTZEN, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 10, avenue des Bains.

- Madame Liliane FRANTZEN, employée, née à Luxembourg le 19 août 1962, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 3, avenue François Clement,

seules associées de la société "STATION-CRISTAL SARL", établie et ayant son siège à L-5634 Mondorf-les-Bains, 8, route de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains en date du 12 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 682 du 23 septembre 1998, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 609 du 8 août 2001, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.196.

Les comparantes prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparantes constatent que par suite du décès de l'associé Monsieur Robert FRANTZEN survenu le 5 février 2013, les parts sociales détenues par lui dans la société, soit deux cent cinquante-cinq (255) parts sociales, ont été intégralement attribuées à son conjoint survivant Madame Nicole ARTICHOUK, susdite, en vertu de l'acte de notoriété

reçu par le notaire instrumentant le 20 février 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 février 2013, relation LAC/2013/8289.

Deuxième résolution

Les comparantes décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent et à la mise à jour du capital par sa conversion en euros effectuée auprès du registre du commerce et des sociétés le 26 juin 2012, les statuts n'ayant pas été mis à jour, les comparantes décident de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5** . Le capital social souscrit est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68€) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

"Répartition:

1. par Nicole Artichouk, préqualifiée, trois cent quatre-vingt	380
2. par Liliane Frantzen, préqualifiée, cent vingt	120
Total: cinq cent parts sociales	500

Quatrième résolution

Les comparantes constatent la fin du mandat de Monsieur Robert FRANTZEN en sa qualité de gérant technique de la société, par suite de son décès.

Quatrième résolution

Les comparantes décident de nommer aux fonctions de gérant technique, Madame Liliane FRANTZEN, préqualifiée, pour une durée indéterminée.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: ARTICHOUK, FRANTZEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 16081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048196/55.

(130058897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

La Petite Voevre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 137.891.

L'an deux mil treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IRON HORSE France, une société par actions simplifiée de droit français, avec siège social à F-14540 Rocquancourt, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 392 821 351,

dûment représentée par son Directeur Général Monsieur Guillaume DAUPHIN, lui-même ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé à Bertrange le 12 mars 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a déclaré être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "La Petite Voeuvre S.à r.l.", ayant son siège social au 462, route de Longwy, L-4832 Rodange, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire alors de résidence à Pétange en date du 25 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations, numéro 1161 du 13 mai 2007 et modifié en dernier lieu en date du 4 mai 2012, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1731 du 10 juillet 2012.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ensuite le comparant déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour des présentes est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social du 462, route de Longwy, L-4832 Rodange au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec effet au 4 mars 2013;

2. Modification conséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3. Divers.

L'associé unique siégeant en assemblée générale a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 462, route de Longwy, L-4832 Rodange au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec effet au 4 mars 2013.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à la présente modification, est estimé approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 avril 2013. LAC/2013/15721. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013047972/53.

(130058481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Patrinvest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 69.080.

En date du 26 mars 2013, le siège social du gérant PATRI a été transféré du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051524/11.

(130062858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.
